

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2016

L'an deux mille seize et le 1^{er} Juillet à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Maire.

Étaient Présents :

MM. Claude FERRER, Thomas RICARD, René PULI, Dominique POMMIER, Patrick DORANDEU, Francis VILA, Jean VISELLACH, Francine BORRAT, Lorraine PALAU

Absents excusés : Christian DUNYACH, Jane MAISON a donné procuration à Dominique POMMIER, Jean-Michel FITE a donné procuration à Thomas RICARD, Bernard REMEDI a donné procuration à Claude FERRER, Elisa TELL a donné procuration à Lorraine PALAU, Catherine GRAINGER a donné procuration Patrick DORANDEU.

Secrétaire de séance : Lorraine PALAU

Les points suivants ont été traités :

ACCEPTATION D'UN DON

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Paul BERNARD domicilié 18 rue Grande la Réal à Perpignan, veuf de Mme Marie FORNIER-AUDONNET veut faire un don 84 600 € à la Commune suite à la vente du Mas Le Rossignol en souvenir de son épouse qui était originaire de Prats de Mollo.

Le Conseil Municipal, après délibération

VOTE :

contre	
abstentions	
pour	14

DECIDE :

- D'accepter le don fait par M. Paul BERNARD et de prendre en charge les frais notariés
- De désigner Maître GARRIGUE Alain, Notaire à Arles sur Tech pour l'établissement de l'acte
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU FOYER RURAL - CONVENTION

Monsieur le Maire, propose que soit attribuée la même subvention que l'année dernière au Foyer Rural, et de reprendre la convention dans les mêmes termes.

Le Conseil municipal, après délibération

VOTE :

contre	
abstentions	
pour	14

DECIDE :

- D'attribuer une subvention au foyer rural de 46 000 €
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention s'y afférent.

CHARTRE OBJECTIF ZERO PHYTO DANS NOS VILLAGES

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à la charte « Zéro phyto ». Il explique que cette charte est proposée aux collectivités du Languedoc Roussillon qui s'engagent à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires, et s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional Ecophyto et prévoit de répondre à 3 objectifs :

- Accompagner les collectivités dans le changement de leurs pratiques
- Proposer un outil pour atteindre les objectifs du plan ECOPHYTO
- Harmoniser et valoriser les actions menées par les signataires.

Le Conseil Municipal, après délibération

VOTE :

contre	
abstentions	
pour	14

DECIDE :

- D'adhérer à la charte zéro phyto
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

REGLEMENT DES TERRASSES ET ETALS

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion extra-communale des commerçants, concernant les étals et les terrasses. Des petites modifications ont été apportées sur le règlement approuvé en 2014, il propose que ce règlement soit ensuite envoyé à chaque commerçant avec un coupon réponse « lu et approuvé » à signer et à joindre à la demande d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après délibération

VOTE :

contre	
abstentions	
pour	14

- Décide d'approuver le nouveau règlement d'occupation du domaine public
- D'autoriser Monsieur le Maire à délivrer des autorisations en conformité avec ledit règlement
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

TOUR DE TABLE

Claude FERRER :

- Fait le compte rendu de la réunion de la CCHV concernant les économies d'énergie à faire notamment sur l'Eclairage Public
- Le guide du Routard a mis un encart sur Prats de Mollo la Preste – ces livres seront en vente à l'Office de Tourisme
- 3 septembre : les cartons d'invitations seront envoyés la semaine prochaine
- Des essais d'illumination sur les remparts ont été faits avec la régie électrique
- La semaine prochaine les travaux de voirie vont commencer

René PULI :

- Fait part de la réunion de chantier de l'Eglise – faire exécuter les grilles de protection des vitraux
- Refaire les panneaux de la rue du 19 mars 1962
- Signaler à la Communauté de Communes que tous les couvercles des conteneurs OM sont cassés

Francis VILA

- Signale des dysfonctionnements de l'éclairage public du VVF et de la Pouillangarde.